

Philippet et de Marsy, est admis en qualité de membre titulaire.

M. le Président fait remarquer que cette année, à cause de la béatification de Jeanne d'Arc, les fêtes du mois de mai pour la délivrance d'Orléans, auront un caractère exceptionnel. S. E. le Cardinal Lecot, membre honoraire de la Société, dont il a été le Président, doit prononcer le panégyrique et il pense que la Société historique de Compiègne pourrait envoyer à cette occasion une délégation à Orléans, où doit avoir lieu une Séance académique, l'inauguration du nouveau Musée de Jeanne d'Arc et la représentation du *Mystère du Siège d'Orléans*.

La Société adopte cette proposition et décide de confier le soin de la représenter à une délégation composée de MM. Sorel, président, le baron de Bonnault, le docteur Chevallier, le docteur Lesguillons, et de Marsy.

M. de Marsy annonce que M. Francis de Roucy et Mme Roy, sa sœur, viennent d'offrir au musée Vivenel, une vitrine renfermant des objets antiques recueillis par leur père, à Compiègne et dans les environs, et il demande à la Société d'exprimer à M. de Roucy ses remerciements pour ce don, qui conservera à notre ville un certain nombre d'objets trouvés sur son sol.

M. le Président entretient ses confrères de la vente prochaine des bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu de Compiègne, de sa chapelle et des sculptures et boiseries qui la décorent. Il dit que l'aliénation de cette œuvre considérable de l'art français du XVII<sup>e</sup> siècle, que l'on était loin de prévoir, puisque dans les projets primitifs cet ensemble de sculptures devait servir à la décoration d'une nouvelle chapelle à construire dans l'Hospice de la place Saint-Germain, ne saurait laisser la Société historique indifférente. Il ne faut pas que l'on vienne plus tard nous reprocher d'avoir semblé ignorer même l'existence d'une œuvre d'art bien connue en France et à l'étranger et

---

citée avec éloges dans nombre d'ouvrages et notamment dans le guide Joanne (1). Aussi, croit-il que la Société doit élever la voix et répondre ainsi aux préoccupations des habitants. Il propose donc d'adresser un appel à la haute influence de M. le Sénateur-Maire de Compiègne pour la conservation des sculptures de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Cet appel, immédiatement signé par les trente membres présents, a été, à l'issue de la séance, porté à M. le Sénateur-Maire par le Président et le Secrétaire. Il est ainsi conçu :

« La Société Historique de Compiègne, émue  
« à la pensée de l'aliénation de la chapelle de  
« l'Hôtel-Dieu qui entraînerait la disparition de  
« l'ensemble de sculptures et de boiseries qui en  
« font l'ornement et qui sont à juste titre l'objet  
« de l'admiration des habitants, et motivent  
« chaque jour la visite de nombreux étrangers,  
« croit devoir exprimer le sentiment général de  
« la population de Compiègne, en sollicitant la  
« conservation dans notre ville d'un des monu-  
« ments qui font sa gloire, et s'adresse à M. le  
« Sénateur-Maire de Compiègne, pour le prier  
« d'user de sa haute influence pour la réalisation  
« de ce vœu.

« Compiègne, 19 avril 1894. »

M. le président rappelle ensuite que M. le duc de Narbonne a offert en 1888, à la Société histo-

---

(1) Voici en quels termes ce Guide signale à l'attention des étrangers la *Chapelle Saint-Nicolas* :

« La chapelle Saint-Nicolas (rue de ce nom), attenante à l'Hôtel-Dieu, conserve un autel et un retable de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, en chêne sculpté, d'une *exécution très hardie et très riche* ; les figures ont beaucoup d'expression et les détails sont pleins de finesse. Les boiseries sculptées du chœur des religieuses sont également remarquables (xvii<sup>e</sup> siècle). »

rique, une somme de 500 francs pour le prix à décerner à la suite d'un concours ouvert pour la description archéologique et le projet de restauration du domaine du Sauchoy, situé à Ribécourt, et qui est sa propriété.

Un seul mémoire présenté alors fut considéré comme ne remplissant pas les conditions voulues pour remporter le prix, malgré les additions qui y furent faites postérieurement. Depuis, le concours étant resté ouvert, un nouveau travail, contenant quatre cadres, renfermant les vues et plans, ainsi qu'un projet de restauration et accompagné d'un mémoire descriptif, a été envoyé avec l'épigraphe *Amen*. Cet ensemble a été examiné par le bureau et par une commission dont l'avis est de proposer à la Société, juge de la question, de décerner le prix à l'auteur du mémoire.

La Société ayant ratifié cette proposition, l'enveloppe renfermant le nom de l'auteur est ouverte et le bulletin porte le nom de M. Albert Polart, dessinateur à Compiègne, ancien élève de M. Bernard, architecte. En conséquence, M. Polart est déclaré lauréat du concours de M. le duc de Narbonne.

Le bureau, ayant été saisi d'une proposition émanée de MM. Benaut, Bazin, Méresse, Garand, Cauchemé, le vicomte du Puget et Garraud, dont l'objet est de rappeler le souvenir de divers personnages historiques locaux, a examiné cette proposition et chargé de M. de Marsy, de présenter un rapport et de faire connaître ses conclusions.

*1° Plaque murale à placer à la mémoire des héroïnes du siège de Compiègne de 1424.*

Quelque glorieux que soit le rôle joué par les femmes de Compiègne dans leur démarche auprès du duc de Bedford, afin d'épargner aux habitants les rigueurs dont ils étaient menacés de la part du général anglais, cet acte ne peut être détaché de l'ensemble des faits qui ont caractérisé le courage et le dévouement des habitants

---